

FICHE SPORT DÉPARTEMENTALE

23 | 24

FUTSAL



sd093@unss.org

www.unss93.org

Dossier suivi par Noémie JOST et

Léo GIRAUX leogiroux@hotmail.fr

06 30 97 59 48

FUTSAL

La fiche sport départementale est rédigée suite à la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales vous devez consulter la fiche sport académique et la [fiche sport nationale](#)

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la Fiche Sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Personnes présentes à la C.M.D. de Futsal le 09/10/2023 :

Délégué technique en charge de l'activité : GIRAUX Léo (Délégué Technique UNSS 93)

Représentant de la FFF : CHABOT Daniel CTRA Futsal et CHABOT Laurent Membre CDA 93

Animateurs d'AS :

- LUCAS Guillaume (Clg Saint Exupéry – Rosny Sous-Bois)
- DUSSOUILLEZ Cyprien (Clg Honoré de Balzac – Neuilly Sur Marne)
- HAOUAS Lamia (Clg Myriam Makeba - AUBERVILLIERS)
- MANGLANO Tomas (L. LAGRANGE BONDY)
- GAILLARD Maxime (P. SEMARD BOBIGNY)
- QUENON Dylan (Lycée Madeleine Vionnet – BONDY)

Responsable d'activité par district :

- C1 : Etienne LABAT (Collège J. VILAR VILLETANEUSE) Anaëlle MALLIA (Collège VIGO EPINAY)
- C2 : Morgane GERBAL (Collège R. LUXEMBURG AUBERVILLIERS)
- C3 : GOUT Amandine (Collège J. DE ROMILLY LE BLANC MESNIL)
- C4 : FILLES : Adel KHEROUBI (Collège R. DESCARTES TREMBLAY-EN-FRANCE). GARCONS : Aurélien SABAT (Collège J. JAURES VILLEPINTE)
- C5 : Maxime GAILLARD (Collège P. SEMARD BOBIGNY)
- C6 : Guillaume LUCAS (Collège A. SAINT EXUPERY ROSNY SOUS BOIS)
- C7 : Manon NOAILLY (Collège G. TILLION LIVRY-GARGAN)
- C8 : Cyprien DUSSOUILLEZ (Collège H. DE BALZAC NEUILLY SUR MARNE)
- L1 : Kévin HENRY (Lycée Paul Eluard Saint-Denis) et Lucas SCHON (Lycée H.WALLON AUBERVILLIERS)
- L2 : Bilel BELHADJ (Lycée J. ZAY AULNAY SOUS BOIS)
- L3 : Nicolas NYSSSEN (Lycée O.DE GOUGE NOISY LE SEC)
- L4 : Baptiste MAHEO (Lycée JB. CLEMENT GAGNY) et Tomas MANGLANO (Lycée L. LAGRANGE BONDY)

CALENDRIER

PÔLE COMPÉTITION

	Catégories	Limite District	Départemental	Académique	Inter-Académique
Équipes Excellences (Sections Sportives et autres)	MF			Championnat Autonome	
	MG			Championnat Autonome	
	Lycée F			Championnat Autonome	
	Lycée G			Championnat Autonome	
Équipes d'Établissement	MF	10/01/2024	1^{er} Tour : 24/01/2024 FINALE : 07/02/2024	1^{er} Tour : 06/03/2024 FINALE : 20/03/2024	03/04/2024 (Versailles)
	MG	17/01/2024	1^{er} Tour : 31/01/2024 FINALE : 28/02/2024	1^{er} Tour : 13/03/2024 FINALE : 27/03/2024	24/04/2024 (Créteil)
	CG	24/01/2023	1^{er} Tour : 07/02/2024 FINALE : 06/03/2024	1^{er} Tour : 20/03/2024 FINALE : 03/04/2024	24/04/2024 (Versailles)
	JG	29/11/2023	1^{er} Tour : 13/12/2023 FINALE : 10/01/2024	1^{er} Tour : 24/01/2024 FINALE : 07/02/2024	06/03/2024 (Créteil)
	Lyc F	15/11/2023	1^{er} Tour : 29/11/2023 FINALE : 13/12/2023	1^{er} Tour : 10/01/2024 FINALE : 24/01/2024	07/02/2024 (Paris)
	LP Garçons LP Filles	22/11/2023	1^{er} Tour : 06/12/2023 FINALE : 20/12/2023	1^{er} Tour : 17/01/2024 FINALE : 31/01/2024	28/02/2024 (Versailles)
	BF	27/03/2024	1^{er} Tour : 24/04/2024 FINALE : 15/05/2024	1^{er} Tour : 29/05/2024 FINALE : 12/06/2024	
	BG	13/03/2024	1^{er} Tour : 27/03/2024 FINALE : 24/04/2024	1^{er} Tour : 22/05/2024 FINALE : 05/06/2024	

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Catégories	Lieux	Dates
CG EE	Laon	28 au 31 Mai 2024
JG EE	Flers	2 au 4 Avril 2024
Lyc F EE	Gagny (Créteil)	25 au 28 Mars 2024
MF EE	Bar Le Duc	4 au 7 Juin 2024
MG EE	Pont Audemer	28 au 31 Mai 2023
Lyc F Excellence	Reims	2 au 5 Avril 2024
Lyc G Excellence	Chevilly La Rue	2 au 5 Avril 2024
MF Excellence	Saint Lo	10 au 13 Juin 2024
MG Excellence	Dijon	21 au 24 Mai 2024
LP Garçons	Saint Hilaire de Riez	2 au 4 Avril 2024
LP Filles	Paris	2 au 4 Avril 2024

PÔLE RESPONSABILISATION

	Limite District	Certification Départementale et Académique
Lycées	08/11/2023	Mercredi 22 Novembre 2023 (Aubervilliers)
Collèges	13/12/2023	Mercredi 10 Janvier 2024 (Rosny Sous-Bois, Bobigny et Neuilly Plaisance, Villetaneuse et Romainville)

RAPPEL PROCÉDURE

Inscription aux compétitions et aux formations de jeunes officiels

Pour s'engager : dès réception de la convocation, suivre la procédure en ligne (www.unss.org)
AVANT LA DATE LIMITE de clôture des engagements.

Attention à la date et heure de fermeture du serveur

Pour les compétitions départementales inscription obligatoire à faire sur opuss.unss.org. En cas de non-inscription de l'équipe sur opuss, celle-ci pourra demander à jouer « hors concours » mais ne sera pas classée et pas qualifiée pour la suite du championnat

Catégorie d'âge 2023 – 2024

Benjamins	Nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	Nés en 2009 et 2010
Cadets	Nés en 2007 et 2008
Juniors	Nés en 2005 et 2006
Seniors	Nés en 2004 et avant

Au niveau du Futsal Equipe d'Établissement, les équipes sont composées ainsi :

Jeu à 5 (10 joueurs maximum, 3 minimum sur le terrain) + 1 jeune arbitre

+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Minimes (B3, M1, M2, 1 C1 **et/ou 1 B3 maximum** sur la feuille de composition d'équipe)

- Cadets (M2, C1, C2)

- Juniors Garçons (C2, J1, J2) plus de participation de S.

En Juniors Garçons TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant UN élève appartenant à des Centres de formation.

- Lycées Filles (M2, C1, C2, J1, J2) plus de participation de S

- Surclassement interdit

Au niveau du Futsal Equipe Excellence, les équipes sont composées ainsi :

Jeu à 5 (10 joueurs maximum, 3 minimum sur le terrain) + 1 jeune arbitre

+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Minimes (M1, M2, B3)

- Lycées (C1, C2, J1)

Voir le règlement
Futsal UNSS
téléchargeable sur
OPUSS unss.org pour
avoir plus de détails

Au niveau du Futsal LP garçons et LP Filles, les équipes sont composées ainsi :

Jeu à 5 (10 joueurs maximum, 3 minimum sur le terrain) + 1 jeune arbitre

+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

Catégorie d'âge : M2 à Seniors garçons (pas de mixité)

Dans le championnat « Lycée Pro » garçons, TOUS les élèves (M2 et plus) GARCONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Rappel Mixité : *La Mixité est autorisée jusqu'à la phase Interacadémique dans les compétitions « ETABLISSEMENT ». Un maximum de 4 filles peut jouer dans la même équipe que des garçons. L'inverse n'est par contre pas autorisé. Aucun garçon ne peut jouer dans une équipe de filles. Par contre, les filles qui jouent avec les garçons n'ont pas la possibilité de jouer également dans une équipe de filles. Cette adaptation concerne les AS où quelques filles s'inscrivent à l'AS mais ne sont pas suffisamment pour constituer une équipe et s'inscrire dans le championnat.*

Précision sur les jeunes arbitres : Au championnat d'académie (1^{er} tour et finale) il faudra fournir une doublette de jeunes arbitres (le premier certifié départemental et le second au minimum certifié district).

Au championnat départemental (1^{er} tour et finale) il faudra fournir également une doublette de jeunes arbitres ((le premier certifié départemental OU **ayant suivi la formation départementale mais sans avoir validé le niveau requis (décision CMD)**), le second de niveau district).

Les jeunes arbitres pourront être joueur au niveau départemental et académique (par contre en Interacadémique et au championnat de France le jeune arbitre est non joueur).

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S. sauf :

-Les A.S qui ont atteint les 2 années précédentes les ¼ de finale des championnats de France par équipe d'établissement

-les A.S. ½ finalistes des championnats de France Excellence l'année précédente dans la même catégorie (Voir règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur unss.org/opuss onglet « National ». En particulier pour les sections sportives scolaires Football et Futsal qui doivent concourir en excellence mais peuvent aussi engager une équipe d'établissement sous certaines conditions)

A titre indicatif, le temps de jeu en championnat est le suivant :

Durée des rencontres en championnat par « Équipes Établissement » :

	Si 1 match par jour	Si 2 matchs par jour	Championnat de France	Total maximum temps effectif de jeu par jour
BG/BF	2x20'	2x12'		60'
MG	2x20'	2x12'	2x12'	60'
MF	2x20'	2x12'	2x10'	60'
CG/JG	2x25'	2x15'	2x12'	75'
Lycées F	2x25'	2x15'	2x12'	75'
LP Garçons	2x25'	2x15'	2x12'	75'
LP Filles	2x20'	2x12'	2x10'	60'

Durée des rencontres en championnat « Excellence »

	Si 1 match par jour	Si 2 matchs par jour	Championnat de France	Total maximum temps effectif de jeu par jour
BG/BF	2x20'	2x12'		60'
MG	2x20'	2x12'	2x12'	60'
MF	2x20'	2x12'	2x10'	60'
Lycées Excellence G	2x25'	2x15'	2x12'	75'
Lycées Excellence F	2x25'	2x15'	2x12'	75'

Au championnat de France (CF) il s'agit d'un temps de jeu décompté.

Au niveau district et départemental, ce temps de jeu est effectif. Il n'est pas décompté.

Taille Ballon : Spécifique Futsal taille 4 (les ballons en feutre sont interdits)

PÔLE COMPÉTITION

PHASE DISTRICT

Il y a 8 districts collèges et 4 districts lycées.

Au maximum 16 équipes en collèges et 16 équipes en lycées seront qualifiées pour le championnat départemental (au prorata du nombre d'établissements engagés dans chaque district). Le responsable de district doit faire remonter ces résultats par l'intermédiaire de son coordonnateur de district à la date limite indiquée dans le tableau de la page 3 « pôle compétition ».

Les équipes qualifiables doivent signaler au responsable du district si elles ont une installation disponible pour recevoir les rencontres départementales (lieu, horaire). **Les équipes qui ne souhaitent pas participer au championnat départemental doivent le signaler à leur responsable de district.**

La présentation d'une doublette de jeune arbitre est obligatoire. Les enseignants doivent profiter des rencontres de district pour tester leurs arbitres.

PHASE DÉPARTEMENTALE

1^{er} tour départemental : 4 poules de 4 équipes. A l'issue des matchs de poule, la première équipe de chaque poule est qualifiée pour la finale départementale. Si moins de 16 équipes sont engagées dans le département dans la catégorie concernée, la formule retenue sera adaptée au nombre d'équipes engagées.

Finale départementale : Seuls les 1^{ers} de chaque poule jouent la finale départementale pour les places 1 à 4. Il n'y a plus de match pour les places de 5^{ème} à 16^{ème} (afin de libérer du temps pour les entraînements et les rencontres internes au district). Protège-tibias conseillés au 1^{er} tour et **obligatoire en finale.**

Les équipes classées aux 3 premières places du championnat départemental sont qualifiées pour le championnat académique. **Dans certaines catégories, il est possible que la 4^{ème} équipe de la finale départementale soit repêchée pour participer à la phase académique afin de combler le manque d'équipes dans les autres départements (77 et 94).**

Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition). La photo de l'élève est obligatoire pour l'inscrire à la compétition.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable. Dans une éventuelle triangulaire, en cas d'équipe non conforme, les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1^{er} match (l'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule (valable au 1^{er} Tour comme en finale départementale), utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matchs les ayant opposés, a reçu le moins de cartons (Décision CMD)
2. Prendre le résultat du ou des matchs les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Donner la victoire à l'équipe qui, sur les matchs de l'ensemble de la poule a reçu le moins de cartons (Décision CMD)
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matchs de la poule.
5. Si une égalité persiste, prendre le vainqueur de la séance de tirs au but ayant été effectué à l'issue du temps réglementaire (Seulement dans une poule de 3 équipes – Décision CMD)

6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

Cas Particulier - Poule de 3 équipes → En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera organisée avec 3 tireurs dans chaque équipe puis sous le système « mort subite » si les équipes ne sont toujours pas départagées à l'issue des 3 premiers tirs au but. Le résultat de la séance ne sera pris en compte qu'à la fin des matchs de la poule en « point n°5 » comme décrit dans le paragraphe précédent « en cas d'égalité à la fin des matchs de poule ».

L'engagement dans le championnat départemental peut vous amener à vous déplacer dans tout le département. En effet, la constitution des poules est effectuée au regard des résultats sportifs de la phase district. Dans la mesure du possible, une poule sera composée avec 2 AS classées 1^{ère} de son district et 2 AS classées 2^{ème} de son district. Une poule sera donc composée de 4 AS issues de districts différents. Si vous ne souhaitez pas vous déplacer dans l'ensemble du département, il ne faut pas vous engager dans la phase départementale.

Au 1^{er} tour et en finale départementale les équipes doivent fournir obligatoirement une doublette de jeunes arbitres (le premier certifié départemental OU ayant suivi la formation départementale mais sans avoir validé le niveau requis (décision CMD)). Ces jeunes arbitres pourront être joueurs. Le jeune arbitre peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. En cas d'absence de jeune arbitre de niveau district l'équipe peut jouer mais sera classée dernière de la rencontre.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable. En cas d'équipe non conforme, les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1^{er} match (l'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

PHASE ACADÉMIQUE

Les 3 premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat académique. L'équipe championne départementale doit accueillir une poule de 3 équipes lors du 1^{er} tour académique, par conséquent le professeur concerné doit prendre contact avec le service régional le plus rapidement possible pour indiquer sur quelle installation et quel horaire il pourra accueillir cette rencontre. Les équipes qui remportent leur poule lors du 1^{er} tour académique sont qualifiées pour la finale académique (finale à 3 équipes). Les autres équipes sont éliminées.

L'équipe vainqueur de la finale académique est qualifiée pour la finale interacadémique.

Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.

Les équipes doivent fournir une doublette de jeunes arbitres (le premier certifié départemental et le second au minimum certifié district). Ces jeunes arbitres pourront être joueurs. Il peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. Une équipe ne disposant pas de JO de niveau départemental et n'ayant pas participé à la formation JO de l'année en cours ne pourra pas prétendre à accéder à la phase académique.

Une équipe sans protège-tibia ne pourra jouer et sera disqualifiée.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable. En cas d'équipe non conforme, Les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1^{er} match (l'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

PHASE INTER-ACADÉMIQUE (PARIS-CRETEIL-VERSAILLES)

Le champion d'académie rencontre les vainqueurs des académies de Paris et Versailles.

En MF/MG/CG et Lycées Filles les 2 premières équipes sont qualifiées au championnat de France. En JG, LP Garçons et LP Filles la première équipe est qualifiée au championnat de France.

En Excellence 1 ou 2 équipes seront qualifiées dans chaque inter-académie. **Le jeune arbitre doit être de niveau académique ou national et non joueur.** Obligation d'avoir en plus un jeune coach (il est différent de l'arbitre mais peut-être joueur).

Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.

PÔLE RESPONSABILITÉ

ÉTHIQUE

Protocole de début et fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, le protocole se déroulera de la façon suivante :
Avant la rencontre : présentation des licences individuelles avec photo.

Début de la rencontre :

- Entrée des équipes sur le terrain en deux colonnes avec les jeunes arbitres,
- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les 2 équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres se mettent en place.

Fin de la rencontre :

- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres rentrent ensuite aux vestiaires.

Ce protocole sera appliqué pour toutes les rencontres.

Ce chapitre sera mis à jour quand nous aurons des informations complémentaires sur des projets à mettre en place dans les AS.

LE JEUNE ARBITRE - JUGE

Une équipe = Un jeune arbitre dès le premier niveau de jeu

La certification district :

Il faut un professeur référent dans chaque district.

La formation se fait en 2 temps :

- 1) Vous formez les élèves intéressés dans votre A.S. et vous leurs faites passer le QCM « district » au plus tard le 08/11 (lycées) ou le 06/12 (collèges).

Il faut ensuite transmettre le résultat au responsable Futsal de votre district.

- 2) Une journée de certification pratique est organisée dans votre district (en prenant les élèves ayant obtenus une note suffisante au QCM). Cette certification doit se dérouler au plus tard le 08/11 en lycée, le 20/12 en collèges. Le professeur référent du district envoie ensuite les résultats (notes QCM + pratique) à l'UNSS 93 (sd093@unss.org) en indiquant aussi quels sont les élèves qui ont validé le niveau district.

Pour les lycéens, le QCM à faire passer dans l'A.S. peut éventuellement être passé le jour de la formation district. Pour être inscrit à la formation départementale/académique, il faut que votre responsable de district envoie le fichier des résultats de l'ensemble des JO du District à l'UNSS 93 (sd093@unss.org) en indiquant les notes à la formation district (QCM + pratique).

La certification départementale et académique :

Les meilleurs élèves de la certification district sont convoqués pour une journée de formation et d'évaluation dans un centre de formation animé par un enseignant d'EPS.

A l'issue de la journée départementale/académique, les élèves valident leur certification départementale (notes QCM + pratique). Ils peuvent obtenir le niveau académique mais devront avoir arbitré un match de championnat d'académie pour être certifié académique.

La certification nationale :

Elle peut être obtenue que lors d'un championnat de France.

Pour rappel, à partir du niveau académique, le jeune coach – jeune capitaine est obligatoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES N'ETANT PAS AUTORISÉES A PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE en 2023/2024

NÉANT

Précisions sur ce point : Lorsqu'une association sportive est absente à une rencontre départementale ou à une formation jeune officiel et que son enseignant **N'A PAS PREVENU ou ne s'est pas EXCUSÉE dans les 2 jours** auprès de l'UNSS 93, du responsable de la rencontre ou du formateur, **l'AS toutes catégories confondues ne pourra participer au championnat départemental l'année suivante.**



Union Nationale du Sport Scolaire

Parc départemental des Sports de Marville
51 avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve | 01 48 47 60 35

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 93
sur notre site internet www.unss93.org

Et sur notre application UNSS93

